

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 53 – Septembre 2010

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2010-5336

Avis scientifique du Groupe sur les Contaminants dans la Chaîne Alimentaire du 5 juillet 2010 relatif aux biotoxines marines dans les coquillages - toxines émergentes : groupe des brévéttoxines (Question n°: EFSA-Q-2006-0651)

EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM); Scientific Opinion on marine biotoxins in shellfish - Emerging toxins: Brevetoxin group

EFSA Journal, EFSA, 2010, 8(7):1677 p. 1-29 - Texte en Anglais



<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1677.pdf>

● Résumé

Les brévéttoxines (BTX) sont produites initialement par le dinoflagellé *Karenia brevis*. Deux types de toxines ont été identifiées : BTX-1 (type A) et BTX-2 (type B). Ces deux toxines sont considérées comme étant les toxines parentes dont dérivent les autres toxines du groupe des brévéttoxines. BTX-2 est la toxine la plus abondante dans *K. brevis*. Les BTX sont métabolisées dans les coquillages et dans les poissons, et plusieurs métabolites de BTX ont été caractérisés.

Les consommateurs sont plutôt exposés aux métabolites qu'aux toxines parentes. Ces toxines sont thermorésistantes. Les BTX provoquent une intoxication neurologique (NSP). Les symptômes incluent notamment nausées, vomissements, diarrhées, parasthésie, crampes, broncho-constriction, paralysie, attaques et coma. Les symptômes apparaissent dans les 30 minutes à 3 h après la consommation d'un aliment contaminé et durent quelques jours. Aucun symptôme persistant et décès n'ont été signalés. Une exposition dermique ou par inhalation peut entraîner des effets irritants.

Ces toxines semblent limitées au golfe du Mexique, à la côte Est des États-Unis d'Amérique, et à la région du golfe de Hauraki en Nouvelle-Zélande. Jusqu'à présent, les BTX n'ont pas été signalés dans des coquillages ou poissons en Europe. Cependant, la découverte de nouvelles algues productrices de BTX et la tendance apparente vers une expansion de la distribution des blooms algaux suggèrent que ces toxines pourraient apparaître aussi en Europe.

Il n'y a pas actuellement de limites réglementaires européennes pour ces toxines. Le Groupe scientifique considère qu'une dose de référence aiguë (ARfD) devrait être établie, mais compte tenu du manque de données, cela n'a pas été possible. Il n'a pas été possible non plus d'évaluer le risque associé aux BTX dans les coquillages et poissons disponibles sur le marché européen.

Le test souris n'est pas considéré comme une méthode pertinente pour détecter les BTX. L'avis indique la nécessité de développer des méthodes de référence.